RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02101
Numéro SIREN : 448 376 509
Nom ou dénomination : JSP FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2017 sous le numéro de dépôt 19505

Comptes conformes aux livres Comptables de l'entreprise

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 18

Adresse de l'entreprise 10 RUE DE LA SABLIERE 92230 GENEVILLIERS

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N, clos le : 31/12/2016		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	30 000	AI	30 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 556	AK	3 272	283
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	6 345	AO	6 345
	Constructions	AP	277 882	AQ	167 663	110 218
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	32 277	AU	28 930	3 347
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	644 697	CV	644 697
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	32 834	BI	32 834
	TOTAL (II)	BJ	1 027 593	BK	199 866	827 727
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	13 755	BM	13 755
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	- 125 121	BY	- 125 121
	Autres créances (3)	BZ	41 984	CA	41 984
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	22 970	CG	22 970
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	45 791	CI	45 791
	TOTAL (III)	CJ	- 620	CK	- 620
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 026 972	1A	199 866	827 106

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2017)

DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 280 000)	DA	280 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	28 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	16 729
	Report à nouveau	DH	52 119
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	13 308
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	390 158
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	861
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	216 270
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 626
	Dettes fiscales et sociales	DY	144 190
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	436 948
	Écart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	827 106
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	436 948
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	861

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). (3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – Services *	FG	1 936 896	FH		FI	1 936 896
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 936 896	FK		FL	1 936 896
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	136
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 102
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 939 135
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	805 754
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 734
	Salaires et traitements *					FY	604 939
	Charges sociales (10)					FZ	434 828
	DOTATIONS D'EXPLOITTION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	25 070
	DOTATIONS D'EXPLOITTION – Sur immobilisations – dotations aux provisions *					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITTION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITTION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 908 333
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	30 801
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 643
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 087
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	9 730
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 394
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	11 394
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 663
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 138

(RENVOIS : voir tableau n°2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	567
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions *(6 ter)*	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	567
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	- 567
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	15 262
	TOTAL DES PRODUITS (I + III +V + VII)	HL	1 948 865
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 935 556
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)	HN	13 308

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont Crédit-bail mobilier *	HP	123 237
	Dont Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art.217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	136
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
PENALITES AMENDES	34	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N charges antérieures	Exercice N Produits antérieures
REGULARISATION	533	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2054 2017

5 IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.
			1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	32 266	KE	KF 1 290
CORPORELLES	Terrains	KG	6 345	KH	KI
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre – Dont Composants L9	KJ	167 567	KK	KL
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui – Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements* et aménagements des constructions – Dont Composants M2	KP	110 315	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels – Dont Composants M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, et aménagements divers *	KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport *	KY	11 705	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	17 530	LC	LD 3 041
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	313 463	LO	LP 3 041
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	522 197	8V	8W 122 500
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	25 362	1U	1V 7 455
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	547 560	LR	LS 129 955
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	893 290	ØH	ØJ 134 286

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW 33 556	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY 6 345	LZ
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre	IQ		MA	MB 167 567	MC
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions – Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS		MG	MH 110 315	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles – Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles – Matériel de transport	IV		MP	MQ 11 705	MR
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 20 571	MU
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 316 504	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 644 697	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 16	2F 32 834	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ 16	NK 677 532	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 16	ØL 1 027 593	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2017

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DGFiP N° 2055 2017

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES

Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	2 266	PF	1 006	PG		PH	3 272
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	54 324	PN	9 619	PO		PQ	63 943
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	92 653	PW	11 066	PX		PY	103 720
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	11 538	QI	166	QJ		QK	11 705
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 012	QM	3 212	QN		QO	17 224
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	172 529	QV	24 064	QW		QX	196 593
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	174 795	ØP	25 070	ØQ		ØR	199 866

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2017

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES

Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des Immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	32 834	UV	0	UW	32 834
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	- 125 121		- 125 121		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	41 984		41 984		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	45 791		45 791		
	TOTAUX	VT	-4 511	VU	-37 345	VV	32 834
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) – à 1 an maximum à l'origine	VG	861		861		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) – à plus d'1 an à l'origine	VH					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	30 649		30 649		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	75 626		75 626		
	Personnel et comptes rattachés	8C	14 765		14 765		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	89 914		89 914		
	États et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	8E	11 114		11 114		
	États et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16 045		16 045		
	États et autres collectivités publiques – Obligations cautionnées	VX					
	États et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 350		12 350		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	185 621		185 621		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	Z2					
	Produits constatés d'avance	8L					
	TOTAUX	VY	436 948	VZ	436 948		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A SD 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	13 308
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés							WB	
	de son conjoint		moins part déductible *			à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles *(sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	29 645		XE	38 149
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	8 504			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration *(art.239 sexies D)*	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. 2058-B, cadre III)	WI		charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles *(cf.2067-BIS)*	XX			XW	34
	Amendes et pénalités	WJ	34	Charges financières (art.212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. Page 9 de la notice 2032)							I7	15 262
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16% pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
				- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme				WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPVCM* (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement Déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL 1	WR	66 753

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
				- imposées au taux de 0 %				WH	
				- imposées au taux de 19 %				WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :			quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté *44 septies*)	K9		Entreprises nouvelles *44 sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 *sexies A*)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 *undecies*)	L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 *octies* et 44 *octies A*)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	
	Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	66 753	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	66 753	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2017

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	13 518

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis Al.2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciations *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES — Néant ☐*

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	47 214	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 905		- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes Autres répartitions		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
TOTAL I	ØF	52 119	Report à nouveau		ZG	52 119
			(NB:le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II		ZH	52 119

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article *235 ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)	YQ	138 108
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES	- Sous-traitance		YT	15 003
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont les montant des loyers et des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	196 192
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	35 156
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	559 402
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052		ZJ	805 754
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(Dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	37 734
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n°2052		YX	37 734
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	429 660
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	121 840
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016)*		ØB	626 529
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés :)		YP	3
	- Effectif a l'activité artisanale		RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations (liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
REGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*		RH	

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	Long terme ⑩ : 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ : 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)*				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de N-1				
	Sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)* (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 16 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins-values: À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % (2)	Moins-values: À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a *sexies*-0 du CGI) (3)	Moins-values: À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) (4)	Imputations sur les plus-values à long terme: À 15% ou À 16,5% (1) (5)	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. 7 = (2)+(3)+(4)-(5)-(6) (7)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES — Néant ☐*

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le : 01/07/2015 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 18

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	1 936 896
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 102
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	136
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation.	XT	
TOTAL 1	OM	1 939 135

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers(1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	OR	486 325
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	3
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxe sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I. P.P	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	486 329

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1-TOTAL 2	OG	1 452 805

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	1 452 805

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaire de référence CVAE			GX	1 936 896
Période de référence	GY	01072016	GZ	31122016
Date de cessation			HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE et portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

DGFiP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE JSP FINANCES

ADRESSE (voie) 10 RUE DE LA SABLIERE

CODE POSTAL 92230 VILLE GENEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	276

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique PANNEAU | Prénom(s) GERARD
Nom marital | % de détention 36.50 | Nb de parts ou actions 101
Naissance : Date 18061956 | N° Département 49 | Commune SAUMUR | Pays
Adresse : N° 2 | Voie ALLEE DES NOISETIERS
Code Postal 95390 | Commune SAINT PRIX | Pays FR

Titre (2) MME | Nom patronymique TOURON | Prénom(s) CHRISTINE
Nom marital PANNEAU | % de détention 36.50 | Nb de parts ou actions 101
Naissance : Date 11021963 | N° Département 64 | Commune ORTHEZ | Pays FRANCE
Adresse : N° 2 | Voie ALLEE DES NOISETIERS
Code Postal 95390 | Commune SAINT PRIX | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
ANNEXE SUPPLEMENTAIRE

N° 2059F 2017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: JSP FINANCES

N° SIRET: 44837650900015

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2): MME | Nom patronymique: PANNEAU | Prénom(s): JULIEN
Nom marital: ASSOCIE | % de détention: 13.50 | Nb de parts ou actions: 37
Naissance : Date: 13011992 | N° Département: 64 | Commune: ORTHEZ | Pays: FR
Adresse : N°: 2 | Voie: ALLEE DES NOISETIERS
Code Postal: 95390 | Commune: SAINT PRIX | Pays: FR

Titre (2): MLE | Nom patronymique: PANNEAU | Prénom(s): SOPHIE
Nom marital: ASSOCIEE | % de détention: 13.50 | Nb de parts ou actions: 37
Naissance : Date: 03021995 | N° Département: 64 | Commune: ORTHEZ | Pays: FR
Adresse : N°: 2 | Voie: ALLEE DES NOISETIERS
Code Postal: 95390 | Commune: SAINT PRIX | Pays: FR

Titre (2): | Nom patronymique: | Prénom(s):
Nom marital: | % de détention: | Nb de parts ou actions:
Naissance : Date: | N° Département: | Commune: | Pays:
Adresse : N°: | Voie:
Code Postal: | Commune: | Pays:

Titre (2): | Nom patronymique: | Prénom(s):
Nom marital: | % de détention: | Nb de parts ou actions:
Naissance : Date: | N° Département: | Commune: | Pays:
Adresse : N°: | Voie:
Code Postal: | Commune: | Pays:

Titre (2): | Nom patronymique: | Prénom(s):
Nom marital: | % de détention: | Nb de parts ou actions:
Naissance : Date: | N° Département: | Commune: | Pays:
Adresse : N°: | Voie:
Code Postal: | Commune: | Pays:

Titre (2): | Nom patronymique: | Prénom(s):
Nom marital: | % de détention: | Nb de parts ou actions:
Naissance : Date: | N° Département: | Commune: | Pays:
Adresse : N°: | Voie:
Code Postal: | Commune: | Pays:

Titre (2): | Nom patronymique: | Prénom(s):
Nom marital: | % de détention: | Nb de parts ou actions:
Naissance : Date: | N° Département: | Commune: | Pays:
Adresse : N°: | Voie:
Code Postal: | Commune: | Pays:

Titre (2): | Nom patronymique: | Prénom(s):
Nom marital: | % de détention: | Nb de parts ou actions:
Naissance : Date: | N° Département: | Commune: | Pays:
Adresse : N°: | Voie:
Code Postal: | Commune: | Pays:

Copyright Mtae (2017)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2017

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE JSP FINANCES

ADRESSE (voie) 10 RUE DE LA SABLIERE

CODE POSTAL 92230 VILLE GENEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
SAS	R S I	384687539	42.80	10	RUE DE LA SABLIERE	92230	GENNEVILLIERS	FR
SRL	R S I EST	449154434	4.16	60	RUE DES CEVENNES	57	CREHANGE	FR
SAS	R S I OUEST	478903222	83.00	130	RUE DU GENERAL DE GAULLE	78300	POISSY	FR
SAS	R S I NORD	493903033	90.47	194	RUE DE PARIS	95150	TAVERNY	FR
SRL	CHALLENGE SERVICES PLUS	410965073	10.00	10	RUE DE LA SABLIERE	92230	GENEVILLIERS	FR

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065
(2017)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/07/2015 et clos le 31/12/2016 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal [X]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée

Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION

JSP FINANCES
10 RUE DE LA SABLIERE
destinataire 92230 GENEVILLIERS

Insp. IFU	N dossier	N° Siret
652	312322	44837650900015

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du siège social

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

DETENTION DE PARTICIPATIONS ET GESTION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % : 28 633

Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28%* : 38 120

Déficit :

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % :

Résultat net de la concession et de la sous concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1) :

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % :

Autres plus-values imposables au taux de 19 % :

Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % :

Plus-values exonérées art. 238 *quindecies* :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐
Entreprises nouvelles art. 44 *septies* ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
Jeunes entreprises innovantes ☐
Zones franches urbaines ☐
Zones franches d'activités Art.44 *quaterdecies* ☐
Autres dispositifs ☐
Pôle de compétitivité ☐
Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies* ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, *art.244 quater W* ☐ dans le secteur du logement social, *art.244 quater X* ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt :

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité Territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :
SARL ECAUDIT
34 AV DU GENERAL DE GAULLE
94300 VINCENNES
Tél :0143746887

Nom et adresse du conseil :
Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :
N° d'agrément du CGA :
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

Identité du déclarant :
Date :
Lieu : GENNEVILLIERS
Qualité et nom du signataire :
PANNEAU GERARD
PRESIDENT

** Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Copyright Mtac (2017)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis
(2017)

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2016

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ❽		Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Copyright Mizae (2017)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

N° 2065 Bis
(2017)

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2016

H – DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Copyright Mtae (2017)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2017)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES

Adresse 10 RUE DE LA SABLIERE 92230 GENEVILLIERS

du 01/07/2015
au 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	M PANNEAU GERARD Président	2 allée des Noisetiers 95350 SAINT PRIX
2	M DECHENOIX CYRILLE Responsable Commercial	33 Avenue Sainte Lucie 92600 ASNIERE SUR SEINE
3	M BEQUET JEAN MARC Responsable Administratif	55 Rue Thérèse Lethias 95540 MERY SUR OISE
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	151 997				151 997				151 997
2	142 619				142 619				142 619
3	121 841				121 841				121 841
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	416 457				416 457				416 457

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	69 717
Total	69 717

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) 10	486 174	- de l'exercice 10	66 753
- de l'exercice précédent 10	452 363	- de l'exercice précédent 10	24 783

Nom et qualité du signataire
PANNEAU GERARD
PRESIDENT

À GENNEVILLIERS le

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2017)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2038A du CGI

2067-BIS-SD
(2017)

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement	JSP FINANCES		
N° d'identification (SIRET)	44837650900015	Exercice social	31/12/2016

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Copyright Mtae (2017)

JSP FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 280.000 Euros
Siège social : 10, rue de la Sablière – 92230 GENNEVILLIERS

RCS NANTERRE 448 376 509

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

L'an deux mille dix sept,
et le cinq mai, à neuf heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au Cabinet ODINOT & Associés – 250 bis, rue du Fbg St-Honoré – 75008 PARIS, sur convocation faite par le Président suivant lettres en date du 21 avril 2017.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Gérard PANNEAU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Gérard DECALO, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 276 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'Assemblée
- les pouvoirs des Associés représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance
- les copies des lettres de convocation
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- le rapport du Président
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

JP CP CP
SP

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et présentation des comptes de cet exercice*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission*
- *Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation des conventions qui y sont visées*
- *Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des rapports qui les concernent*
- *Quitus au Président*
- *Affectation et répartition des résultats de l'exercice*
- *Situation du mandat des Commissaires aux Comptes*
- *Questions diverses*
- *Délégation de pouvoirs pour les formalités.*

Le Président donne lecture de son rapport, puis des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Gérard PANNEAU de sa gestion en sa qualité de Président de la société pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 13.308 Euros, au poste « *Report à nouveau* ».

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération servie au Président de la Société au cours de l'exercice écoulé d'un montant brut de 151.997 Euros, au titre de ses fonctions de Président Directeur Général.

JP CP CP SP CP

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions définies à l'article L.227-10 du Code de Commerce, les conventions visées audit article et présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler dans leurs fonctions :

- **En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :**

Monsieur Gérard DECALO – 11, allée Robert Doisneau 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

- **En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :**

Monsieur Emmanuel HEUSSE – 5, rue Etienne Dolet 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Et ce, pour une durée de 6 exercices, qui expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés.

Le Président

Les Associés

JP SP

JSP FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 280.000 Euros
Siège social : 10, rue de la Sablière – 92230 GENNEVILLIERS

RCS NANTERRE 448 376 509

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Tout d'abord, nous vous informons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Nous vous précisons également que cet exercice est exceptionnellement d'une durée de 18 mois, couvrant la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016, puisque, par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 avril 2016, nous avons modifié la date de clôture de notre exercice social, pour la fixer le 31 décembre de chaque année.

Nous avons néanmoins maintenu dans le présent rapport une présentation comparative des chiffres, qui demeure parlante.

CP

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons au début de ce rapport que le chiffre d'affaires hors taxes de notre société s'est élevé à 1.936.896 Euros pour l'exercice écoulé (d'une durée de 18 mois) contre 1.110.739 Euros pour l'exercice précédent (d'une durée de 12 mois).

Il résulte des prestations fournies par la société JSP FINANCES à ses filiales en vertu des conventions qui la lient avec cette dernière.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 1.908.333 Euros pour l'exercice écoulé contre 1.090.615 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont détaillés ci après.

Le poste "*Autres achats et charges externes*" est passé de 390.504 Euros pour l'exercice précédent à 805.754 Euros pour l'exercice écoulé.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 662.719 Euros pour l'exercice précédent à 1.039.767 Euros pour l'exercice écoulé pour un effectif de 3 salariés.

Le poste "*Impôts et Taxes* " est passé de 17.559 Euros pour l'exercice précédent à 37.734 Euros pour l'exercice écoulé.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements sur immobilisations pour 25.070 Euros.

L'ensemble des charges et des produits d'exploitation dégage un résultat d'exploitation bénéficiaire de 30.801 Euros pour l'exercice écoulé, résultat d'exploitation qui était également bénéficiaire de 20.184 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat financier est déficitaire de 1.663 Euros pour l'exercice écoulé contre 11.456 Euros de déficit lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est donc bénéficiaire de 29.138 Euros pour l'exercice écoulé ; ce résultat était également bénéficiaire de 8.727 Euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est de 15.262 Euros ; à la clôture de l'exercice précédent, l'impôt sur les bénéfices était de 3.717 Euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 13.308 Euros contre un bénéfice de 4.905 Euros au titre de l'exercice précédent.

	31/12/2016 (18 mois)	**30/06/2015** (12 mois)
Total produits	1.948.865 Euros	1.111.576 Euros
Total charges	1.935.556 Euros	1.106.670 Euros
Résultat	**13.308 Euros**	**4.905 Euros**

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

CP

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien n'est à signaler sur ce point.

PERSPECTIVES D'AVENIR - EVOLUTION PREVISIBLE

Nous sommes raisonnablement optimistes, sachant que nous nous attacherons, au cours de l'exercice en cours à limiter l'évolution de nos charges.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Rien n'est à signaler sur ce point au titre de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détient les participations suivantes :

- 214 actions dans le capital de la Société RSI, soit 42,80 %,
- 500 actions dans le capital de la Société RSI OUEST, soit 83,33 %
- 359 parts sociales dans le capital de la Société RSI EST, soit 4,15 %
- 10 parts sociales dans le capital de la Société CHALLENGE SERVICE PLUS, soit 10 %
- 9.500 actions dans le capital de la Société RSI NORD, soit 90,48 %.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice d'un montant de 13.308 Euros que nous vous proposons d'affecter au poste « *Report à nouveau* ».

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquiès du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 29.645 Euros au titre des amortissements excédentaires (article 39-4 du CGI) et 8.504 Euros au titre de la TVTS.

CP

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions légales, nous vous indiquons ci-après l'identité des Actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- Monsieur Gérard PANNEAU possède plus du tiers du capital social de la société (36,59 %)
- Monsieur Julien PANNEAU possède plus de un dixième du capital social de la société (13,41 %)
- Melle Sophie PANNEAU possède plus de un dixième du capital social de la société (13,41 %)
- Madame Christine PANNEAU possède plus du tiers du capital social de la société (36,59 %)

REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES, DURANT L'EXERCICE, A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Monsieur Gérard PANNEAU, Président de la Société, a perçu une rémunération brute au cours de l'exercice écoulé d'un montant brut de 151.997 Euros, au titre de ses fonctions de Président.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition, à la date de clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est présentée dans le tableau figurant en annexe du présent rapport.

SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des Commissaires aux Comptes est venu à expiration.

Il convient donc de procéder au renouvellement de ce mandat, dès lors que Monsieur Gérard DECALO et Monsieur Emmanuel HEUSSE ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils étaient candidats à leur propre succession et ce, pour une durée de 6 exercices, qui expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUITUS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus plein et entier à Monsieur Gérard PANNEAU, de sa gestion en sa qualité de Président de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

CP

Le Président

C1

Balance âgée fournisseurs au 30/06/2015

BALANCE AGEE PAR COMPTE AUXILIAIRE

Par date comptable du 31/12/2014 au 30/06/2015

V.13228

En EURO

Dossier : JSP - JSP FINANCES

Exercice du : 01/07/2014 au 30/06/2015

Du compte : F à FZZZZZZZ

Options : Date lettrage selon période - Avec écritures non validées

COMPTE	NOM	TEL	Solde	Du 31/05/2015 Au 30/06/2015	Du 30/04/2015 Au 30/05/2015	Du 31/03/2015 Au 29/04/2015	Du 28/02/2015 Au 30/03/2015	Du 31/01/2015 Au 27/02/2015	Du 31/12/2014 Au 30/01/2015	Antérieur
F0000057	FR GESTION		115,07	12,88	12,88	13,88	12,88	12,88	49,67	
F0000070	TOTAL		-49,48	-49,48	0,00					
F0000100	ORANGE		-58,32	0,00	0,00	-58,32				
F0000104	CONSEIL BUREAUTIQUE		-516,53	800,07	-914,05	-402,55				
F0000108	EXEL IMMOBILIER		-208,36	-208,36						
F0000112	FRAIS DECHENOIX		-939,80	-454,80	-485,00					
F0000133	GRENKE		-2 224,80	-2 224,80	449,64		-449,64			
F0000150	REVUE FIDUCIAIRE		-114,35	228,70				-114,35	-228,70	
F0000159	QUALITE PERFORMANCE		-4 079,59	-807,84		-3 271,75				
F0000173	SFDO		-6 650,72	-4 525,71	-38,40	-2 086,61				
F0000185	SAGE		-118,80	597,06	-597,06	-118,80				
F0000316	CHALLENGE SERVICE PLUS		-2 512,27	2 512,27	-2 512,27	-2 512,27				
	Total F		-17 357,95	-4 120,01	-4 084,26	-8 436,42	-436,76	-101,47	-179,03	0,00
	TOTAL GENERAL		**-17 357,95**	**-4 120,01**	**-4 084,26**	**-8 436,42**	**-436,76**	**-101,47**	**-179,03**	**0,00**

Balance âgée fournisseurs au 31/12/2016

BALANCE AGEE PAR COMPTE AUXILIAIRE

Par date comptable du 30/06/2016 au 31/12/2016

V 16661

En EURO

Dossier : JSP - JSP FINANCES

Exercice du : 01/07/2015 au 31/12/2016

Du compte : F à F

Options : Date lettrage selon période - Avec écritures non validées

COMPTE	NOM	TEL	Solde	Du 30/11/2016 Au 31/12/2016	Du 31/10/2016 Au 29/11/2016	Du 30/09/2016 Au 30/10/2016	Du 31/08/2016 Au 29/09/2016	Du 31/07/2016 Au 30/08/2016	Du 30/06/2016 Au 30/07/2016	Antérieur
F0000010	GERARD DECALO		-7 200,00		-7 200,00					
F0000028	INVITE DE MARQUE		-3 024,00	1 890,00		-3 024,00	-1 890,00			
F0000047	JSP FORMATION		-7 200,00	-7 200,00						
F0000100	ORANGE		-24,00	34,32	24,99	0,00	-24,99	-58,32		
F0000104	CONSEIL BUREAUTIQUE		-2 460,60	-771,25	-1 689,35					
F0000108	EXEL IMMOBILIER		-33,52	-33,52		207,05	-207,05			0,00
F0000133	GRENKE		-1 889,88	-1 853,45	0,00	1 432,37	-1 468,80	159,49	-159,49	
F0000157	AGENWEB		-804,00	-804,00	0,00	0,00				
F0000159	QUALITE PERFORMANCE		-5 733,40	-5 733,40						
F0000161	ALLIANZ		-974,03	-974,03						
F0000173	SFDO		-7 257,94	4 614,24	-5 636,52	-1 849,56	-4 386,10			
F0000182	EULER HERMES		-26,00	0,00	0,00	-13,00	-13,00			
F0000195	NEOGERE		-28 992,08		-28 992,08	26 965,45		-26 965,45		
F0000202	SCI LOCAVOLT		-8 070,00	-7 703,70		7 703,70	-8 070,00			
F0000205	A2DM		3 600,00							3 600,00
F0000297	AT PARTNERS		-282,49	20,22	142,24	-242,39	-202,56			
F0000316	CHALLENGE SERVICE PLUS		-5 024,54	2 446,67	65,60	0,00	-2 512,27	-2 512,27	-2 512,27	
	Total F		-75 396,48	-16 067,90	-43 285,12	31 179,62	-18 774,77	-29 376,55	-2 671,76	3 600,00
	TOTAL GENERAL		**-75 396,48**	**-16 067,90**	**-43 285,12**	**31 179,62**	**-18 774,77**	**-29 376,55**	**-2 671,76**	**3 600,00**

CP

DECALO GERARD. 11, Allée Robert Doisneau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
EXPERT COMPTABLE ET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARIS-ILE DE FRANCE
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

TEL. : 01.43.74.68.87.
FAX. : 01.43.41.63.79.
PORTABLE. : 06.60.80.13.39.

J.S.P. FINANCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 280 000 Euros
Siège social 10, rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

N° SIRET 448 376 509 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

DECALO GERARD. 11, Allée Robert Doisneau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
EXPERT COMPTABLE ET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARIS-ILE DE FRANCE
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

TEL. : 01.43.74.68.87.
FAX. : 01.43.41.63.79.
PORTABLE. :06.60.80.13.39

J.S.P. FINANCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 280 000 Euros
Siège social 10, rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

N° SIRET 448 376 509 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

Aux actionnaires

En exécution de la mission que vous m'avez confiée lors de votre Assemblée Générale du 28 Décembre 2010, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société J.S.P. FINANCES S.A.S. tels qu'ils sont joints au présent rapport

-la justification de mes appréciations

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtes par votre président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

GD

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, celles auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble n'appelle pas de justification particulière.

- Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations

Dans le cadre de mes appréciations des règles et méthodes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

- Respect du principe de séparation des exercices

J'ai procédé à l'appréciation du respect du principe de séparation des exercices, j'ai effectué des vérifications, par sondage, permettant de m'assurer que ce principe est respecté

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3.-. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

BOULOGNE BILLANCOURT, le 18 avril 2017

Le commissaire aux comptes

JSP FINANCES 10 RUE DE LA SABLIERE 92230 GENEVILLIERS	Durée N: 18 Durée N-1: 12	

BILAN ACTIF

	Brut	Amort. prov.	31/12/2016	30/06/2015
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	30 000		30 000	30 000
Fonds commercial	3 556	3 272	283	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur imm. incorporelles				
Terrains	6 345		6 345	6 345
Constructions	277 882	167 663	110 218	130 904
Inst. techniques, mat. outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	32 277	28 930	3 347	3 684
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées				
Autres participations	644 697		644 697	522 197
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 834		32 834	25 362
Total de l'actif immobilisé	1 027 593	199 866	827 727	718 494

Matières premières, approvisionnements	13 755		13 755	25 433
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Clients et comptes rattachés	- 125 121		- 125 121	128 701
Autres créances	41 984		41 984	8 725
Capital souscrit et appelé, non versé				
VMP (dont actions propres)				
Disponibilités	22 970		22 970	13 512
Charges constatées d' avance	45 791		45 791	12 803
Total de l' actif circulant	- 620		- 620	189 176

Frais d' émission d' emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				

Total de l'actif	1 026 972	199 866	827 106	907 671

Droit au bail		Immo. à - un an		Part à + un an	
Immobilisations		Stocks		Créances	

JSP FINANCES

Clôture au: 31/12/2016

BILAN PASSIF

		31/12/2016	30/06/2015
Capital social ou individuel (dont versé)	280 000	280 000	280 000
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...			
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)			
Réserve légale		28 000	28 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve spé. prov. fluctuation des cours)			
Autres réserves (dont réserve achat d' oeuvre art.vivants)		16 729	16 729
Report à nouveau		52 119	47 214
Résultat de l' exercice		13 308	4 905
Subventions d' investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		390 158	376 849

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions pour risques et charges		

Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		861	1 137
Emprunts et dettes financières divers		216 270	379 516
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		75 626	19 826
Dettes fiscales et sociales		144 190	130 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d' avance			
Total des dettes		436 948	530 822

Ecart de conversion passif		

Total du passif	827 106	907 671

Ecart de réévaluation incorporé au capital		
Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		
écart de réévaluation libre		
réserve de réévaluation (1976)		
Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	436 948	530 822
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques CCP	861	1 137

JSP FINANCES

Clôture au: 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT DE L' EXERCICE

	31/12/2016			30/06/2015
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 936 896		1 936 896	1 110 739
Chiffres d' affaires nets	1 936 896		1 936 896	1 110 739

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d' exploitation	136	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2 102	59
Autres produits		
Total des produits d' exploitation	1 939 135	1 110 799

Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approv. (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		805 754	390 504
Impôts, taxes et versements assimilés		37 734	17 559
Salaires et traitements		604 939	394 827
Charges sociales		434 828	267 892
Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements	25 070	19 831
	Dotations aux provisions		
Sur actif circulant :	Dotations aux provisions		
Pour risques et charges :	Dotations aux provisions		
Autres charges		3	
Total des charges d' exploitation		1 908 333	1 090 615
Résultat d' exploitation		30 801	20 184

Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participations	1 643	733
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l' actif immobilisé	8 087	42
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	9 730	776

Dotations financières aux amortissements et provisions	11 394	12 233
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	11 394	12 233

Résultat financier	- 1 663	- 11 456

Résultat courant avant impôts	29 138	8 727

JSP FINANCES

Clôture au: 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT DE L' EXERCICE

	31/12/2016	30/06/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	567	105
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	567	105

Résultat exceptionnel	- 567	- 105

Participation des salariés aux résultats de l' entreprise		
Impôts sur les sociétés	15 262	3 717
Total des produits	1 948 865	1 111 576
Total des charges	1 935 556	1 106 670

Bénéfice ou perte	13 308	4 905

Dont: - produits nets partiels sur opérations à long terme		
- produits de locations immobilières		
- produits d' exploitation afférents à des exercices antérieurs		
- crédit-bail mobilier	123 237	53 788
- crédit-bail immobilier		
- charges d' exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
- produits concernant les entreprises liées		
- intérêts concernant les entreprises liées		
- dons faits aux organismes d' intérêt général		
- amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
- amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
- transferts de charges	136	
- cotisations personnelles de l'exploitant		
- produits redevances concessions brevets et licences		
- charges redevances pour concessions de brevets et licences		
- primes et cotisations complémentaires personnelles:		
facultatives	obligatoires	

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges except.	Produits except.
PENALITES AMENDES	34	

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATION	533	

J.S.P. FINANCES
10 rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

31 DECEMBRE 2016

ANNEXE

******

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 827 106 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 13 308 €.

L'exercice a une durée de 18 mois couvrant la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATS

CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 276 actions.

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

L'actif immobilisé correspond à des prises de participation dans différentes sociétés.

1- Etat de l'actif immobilisé

	1/07/15	Entrée	Sortie	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	32 266	1 290	0	33 556
Immobilisations corporelles	313 463	3 041	0	316 504
Immobilisations financières	547 554	129 955	16	677 532

3- Etat des amortissements

	1/07/15	Dotation	Reprise	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	2 266	1 006	0	3 272
Immobilisations corporelles	172 529	24 064	0	196 593

ACTIF CIRCULANT ET DETTES

	- 1 an	+ 1 an - 5 ans
- Clients et comptes rattachés.....	-125 121	
- Autres créances.....	41 984	
- Charges constatées d'avance.....	45 791	
- Emprunts et dettes financières.....	861	
- Emprunts et dettes divers.....	30 649	
- Fournisseurs.....	75 626	
- Dettes fiscales et sociales.....	144 190	
- Groupe et associés.....	185 621	

COMPTES DE REGULARISATION

1- Charges d'exploitation constatées d'avance... .... 45 791 €

2- Charges à répartir.....	néant
3- Charges à payer	
Emprunts et dettes assimilées.....	861 €
Fournisseurs.....	229 €
Dettes fiscales et sociales.....	25 867 €
4- Clients factures à établir.....	24 587 €
5- Clients avoir à établir.....	191 254 €

* * * *